

LA PAROLE DU SENAT COUTUMIER- par le porte parole Luc WEMA
A l'occasion de la PROCLAMATION de la CHARTE DU PEUPLE KANAK
Samedi 26 avril 2014, lors du CONGRES du PAYS KANAK.

Honorables grands chefs, chefs du pays Drubéa Kapüme,

Honorables grand chefs, chefs, présidents des conseils et chefs de clans des 8 pays Kanak,

Chères autorités coutumières et chers autochtones,

Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions,

Mesdames et messieurs les représentants de la société civile,

Mesdames et Messieurs,

Ce jour constitue un jour exceptionnel et historique pour nous tous ! En effet, après l'adoption et la signature le 12 avril 2014, par la quasi-totalité des chefferies des 8 pays coutumiers de la CHARTE du peuple Kanak, nous voici tous réunis ici à KO WE KARA dans le pays DRUBEA KAPUME pour la PROCLAMER et la RENDRE PUBLIC.

Permettez- nous en ouvrant cette allocution, de saluer les représentants des institutions présentes qui nous font le privilège de répondre à notre invitation et d'être à nos côtés en ce jour mémorable. Je salue également le président du MALVATU MAORI, son excellence Monsieur Mao Seni Tarvakavat qui nous honore de sa présence dans cette enceinte.

C'est à notre sens, un jour exceptionnel et historique pour nos chefferies et pour le peuple kanak mais aussi pour la Nouvelle Calédonie toute entière.

En premier, nous affirmons tous ici que l'adoption de la Charte du peuple kanak est un acte historique fondateur sur le plan coutumier et sociétal, comme fut la création le 13 avril 1950 du premier Conseil des Notables composés de 24 grands chefs par l'UICALO et l'AICLF ou comme fut « Mélanésie 2000 » en 1975 organisé par Jean-Marie TJIBAOU qui mobilisa avec « le chemin de la paille » et pour la première fois à Nouméa, les chefferies de la Grande Terre et des Iles.

Ensuite, nous retiendrons tous que votre signature collective en tant que Grand Chef, Chef, Président des Conseils de chefs de clan, marque votre engagement profond pour que perdure à travers les générations futures, la coutume et les principes fondamentaux de la civilisation kanak.

Cette même signature collective et unanime marque en même temps votre volonté d'inscrire notre peuple dans la modernité avec la maîtrise d'une écriture adaptée dans un système juridique et institutionnel reformulé.

Enfin cette signature collective massive, du nord au sud et vers les îles autrement dit dans tout les pays kanak, confirme l'unité de la coutume qui s'exprime dans ses valeurs et principes fondamentaux.

En même temps nous affirmons qu'il s'agit bien d'une civilisation qu'on ne saurait réduire à une expression culturelle ou communautariste.

Il y a donc bien un peuple autochtone kanak, colonisé par 150 années d'histoire, mais qui a su préserver sa vision philosophique du monde, ses valeurs et principes fondamentaux de nature fondamentalement collectives irriguant la société contemporaine dans tout les secteurs.

Comme nous l'avons déjà fait dans le Message Solennel du 12 avril dernier, lors de l'adoption de la CHARTE, rappelons les grandes étapes de notre mobilisation.

En effet, depuis le 03 mai 2013, nous avons sillonné le pays avec la tenue de 4 états généraux, 3 séminaires, une dizaine d'ateliers et plus d'une vingtaine de présentations, devant les deux associations de maires, les élus du congrès, le gouvernement collégial, les élus des provinces Îles et Nord. Près de 2000 autochtones ont été mobilisés en 2013.

L'année 2014 a débuté le 1^{er} février 2014 à Belep (Pays Bélema) où nous avons lancé les trois pirogues qui ont sillonné, du 10 au 21 mars, la Grande Terre du Nord au Sud jusqu'à L'Île OUVEN et les Îles LOYAUTES jusqu'à l'Île des PINS.

A cette occasion, environ 40 réunions se sont tenues dans les chefferies. Près de 2000 personnes ont assisté à ces réunions où la charte a été lue et présentée. Une présentation du projet de CHARTE a aussi été faite devant l'assemblée de la Province Nord.

Enfin, les 04 et 05 avril derniers, un colloque juridique a permis de donner la parole à une quinzaine de juristes locaux et de l'extérieur (France, Canada, Réunion) sur l'approche juridique du pluralisme et sur les différents domaines du droit applicable en Nouvelle Calédonie.

C'est dire la mobilisation importante que nous avons conduite et le SENAT profite de cette occasion pour remercier chacun d'entre vous et tous ceux qui ont participé, les membres des comités d'Animation et de Pilotage ainsi que les vieux, les femmes et les jeunes.

Sur 350 chefferies et Districts coutumiers, environ 375 autorités coutumières (grands chefs, chefs, et présidents des conseils des chefs de clans) ont adopté et signé la Charte du peuple kanak. Ceux qui ne l'ont pas encore fait, pourront continuer de la faire.

Grâce à vous, nous pouvons dire qu'en mettant ensemble les « bouts de parole » que vous avez donné, nous avons réussi à écrire par nous-même notre histoire et nos valeurs communes aux 8 pays coutumiers.

C'est dire que la CHARTE du peuple kanak est le produit d'une écriture endogène de notre histoire et de nos principes. Cette écriture est le fruit de nos travaux consensuels sur la philosophie kanak, notre vision de l'histoire et de nos réalités d'hier et d'aujourd'hui, pour construire l'avenir.

C'est le résultat synthétisé de nos travaux. Dans sa dernière mouture, elle a intégré les observations émises lors de la tournée des pirogues et a été revisité avec les juristes. Elle présente aujourd'hui une cohérence parfaite et offre une lecture plus limpide. Enfin, elle assoit le Droit Coutumier kanak dans le champ juridique de la Nouvelle Calédonie et de l'Etat.

Cependant, comme promis lors de la tournée des pirogues, cette Charte n'est pas figée dans le marbre. Car la coutume évolue avec la société !

Grâce au socle commun des valeurs Kanak et au travail de mobilisation, nous allons pouvoir donner à notre jeunesse des repères et à la société Calédonienne des références et une nouvelle vision de la société à construire.

En travaillant sur le socle commun des valeurs Kanak, nous avons revisité les composantes de la civilisation Kanak et revêtu l'IDENTITE KANAK de ses parures pour lui permettre au nom de ses droits en tant que peuple premier d'assumer ses responsabilités.

Cette démarche est entreprise à la fin du processus de l'accord de Nouméa. Elle aurait dû ou pu se tenir au tout début, car l'on se rend bien compte aujourd'hui que la citoyenneté et le destin commun ne pourront se construire que si on arrive à repositionner correctement les droits autochtones Kanak.

En travaillant sur le socle commun des valeurs Kanak, nous pouvons nous rendre compte de la vraie dimension et de l'actualité toujours prégnante du préambule de l'Accord de Nouméa.

Nous citons aujourd'hui le titre 4 de cet Accord.

4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps.

...

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun.

Avec la CHARTE, nous repositionnons la société Kanak autour de ses valeurs et principes. Le fait de les formuler par écrit nous permet aujourd'hui et demain d'interroger la société calédonienne en général et les institutions politiques en particulier sur la pertinence et la durabilité des solutions proposées actuellement par le système étatique de la Nouvelle Calédonie et cela dans tous les domaines.

Notre CHARTE ouvre la voie à l'INNOVATION et à la CREATIVITE dans tous les domaines. Ce faisant, elle ouvre de nouvelles voies de dialogues, de discussions et de négociations.

Nous pourrons grâce à la CHARTE, renégocier les politiques publiques Kanak que nous n'avons jamais pu faire aboutir jusqu'à présent : notamment, un plan ambitieux sur le foncier et l'aménagement des terres, une autre approche de l'exploitation des ressources minières et naturelles, une promotion maîtrisée et volontariste de l'enseignement de la culture et des langues, une nouvelle approche de la justice et de l'ordre public, du soin médical et de la prévention.

Pour les autorités coutumières et la population autochtone kanak, l'adoption de la CHARTE doit être un détonateur ou une étincelle dans les clans et les chefferies permettant une REAPPROPRIATION de NOS DROITS, dans chaque territoire ou zone d'influence coutumière.

Pour la jeunesse kanak, la CHARTE doit être un formidable levier de reconnaissance identitaire et de repères dans la vision de la société et dans la construction des individus responsables dont la société actuelle a besoin.

Avec la CHARTE, chaque chefferie ne doit plus être isolée. Il faut organiser nos solidarités et notre coopération pour s'aider mutuellement. Dans chaque chefferie, il faudra aussi s'atteler à régler les conflits quels qu'ils soient - dont ceux survenus au moment des événements de 1984-1988 - qui perdurent et travailler à la réconciliation dans le Pays.

Pour concrétiser la CHARTE, le sénat coutumier va proposer aux conseils coutumiers et aux chefferies, dans les semaines et mois qui viennent, un plan d'action pour l'immédiat et les années à venir.

A partir de juin 2014 – suite aux élections provinciales et du congrès -, nous serons prêts à discuter avec les institutions de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ainsi que de l'Etat, sur les moyens à mettre en place pour permettre le respect de la CHARTE et une mise en œuvre progressive de ses principes.

Avant de conclure, nous réaffirmons que cette CHARTE est au terme du processus de l'Accord de Nouméa, la contribution du peuple autochtone Kanak à la construction d'un nouveau projet de société. La CHARTE du PEUPLE KANAK, est ce que nous portons dans le panier des négociations sur l'après Accord de Nouméa.

La CHARTE du peuple kanak assoit le droit coutumier kanak dans le champ juridique de la NC et de l'Etat. Elle est le fondement d'un système juridique de droit coutumier qui pourra coexister avec des passerelles, avec le système juridique de droit commun.

Aussi, la construction du destin commun passe par la prise en compte au niveau constitutionnel du Socle des valeurs et des principes fondamentaux de la civilisation Kanak. Le modèle de construction n'a rien de nouveau, puisqu'il approfondit le pluralisme juridique et institutionnel de l'Accord de Nouméa. En revanche, Il propose de prendre comme un fait acquis et incontournable le contenu de la CHARTE.

Nous pensons que cela s'inscrit dans la continuité de l'adoption à l'unanimité par le CONGRES de la NC du VŒU SUR LA MISE EN ŒUVRE de la DECLARATION des NATIONS UNIES sur LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES.

Permettez-moi au nom des 16 sénateurs des 8 pays KANAK, Honorables Grands Chefs, Chefs et Autorités Coutumières, de vous remercier pour votre engagement à faire aboutir cette CHARTE qui va « enraciner et remettre debout » toutes nos chefferies et le peuple Kanak.

Pour conclure, je voudrais remercier au nom de notre Institution, les invités et la population venue nombreux pour cette première fête de l'Igname du peuple kanak et pour la proclamation de la Charte.

Nous terminons aujourd'hui un cycle d'un an, celui de l'Igname, notre valeur identitaire vitale. A un jour près, un an avant- le 03 mai 2013- nous lançons le chantier du Socle Commun des Valeurs Kanak au Mont Dore.

Ce 26 avril ici à Ko We Kara – lieu où on rassemble et célèbre les grandes coutumes, appellation proposé à l'époque par le vieux Tikouré - l'igname nouvelle fruit spirituel de la terre des ancêtres, accompagnera et nourrira la proclamation de la CHARTE du PEUPLE KANAK.

Nous avons réuni hier soir, 8 tas d'igname apporté par les 8 poteaux de la grande case kanak. Il sera servi, à midi puis les danses et chants feront vibrer les entrailles de la terre de Drubéa.

Deux générations après 1946, phase ultime de l'histoire coloniale violente, laquelle a aussi contribué à cimenter l'UNITE du peuple kanak , nous reformulons le cycle de la vie de notre peuple et des enfants de cette terre hérité de nos ancêtres.

Pour l'Assemblée des 16 Sénateurs

Le porte parole, Luc WEMA